



**FT RIVIERA TIGERS**

St-Légier-La-Chiésaz, le 29.10.2020

## **Concept de protection pour les entraînements et les compétitions dès le 29 octobre 2020**

### **Président du club / Responsable Covid-19**

Anex Matthieu  
Chemin de Malavernaz 15  
1806 St-Légier-La-Chiésaz  
[anexmatt94@hotmail.com](mailto:anexmatt94@hotmail.com)  
079 785 27 88

Version : 29.10.20  
Auteur : Matthieu Anex

## Nouvelles conditions cadres

A partir du jeudi 29 octobre 2020, de plus que les mesures mises en place par la confédération, toujours en vigueur, l'ASFT a décidé de suspendre officiellement le championnat dû au fait que les mesures annoncées par la confédération ne peuvent être respectées notamment dues aux distances trop rapprochées de la discipline de double et triple. Une exception est faite pour le single Masters et tout, auquel il peut s'appliquer de manière individuelle sur une base prise de responsabilité volontaire. De plus la discipline du simple permet aux joueurs de pouvoir garantir une distance suffisante entre eux, dès lors seule la pratique du simple au sein des entraînements et des activités hors entraînement entrant dans le cadre du Futnet est autorisé.

Une limite de 10 personnes sera autorisée par salle conformément au plan de protection en vigueur qui fait foi. La présente liste de traçabilité numérique mise en place pour tous les membres présents à une rencontre ou un entraînement reste inchangé et doit être appliquée scrupuleusement.

Selon ces nouvelles conditions cadres, les entraînements et compétitions de futnet devront garantir les mesures suivantes :

### 1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer ni aux entraînements et ni aux autres activités ludiques du Futnet (Single masters, Single Tigers...). Cela vaut pour les joueurs, entraîneurs, arbitres, accompagnants et spectateurs. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### 2. Garder ses distances

Une distance de deux mètres au minimum doit être respectée durant les activités suivantes :

- Lors des trajets aller et retour, à l'arrivée dans l'installation sportive, après l'activité sportive
- Dans les vestiaires et sous la douche
- Lors du coaching des équipes (avant, pendant et après l'entraînement ou autre activité ludique)
- Les spectateurs et spectatrices doivent être informés des règles de distanciation et du traçage

Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés au moment de l'entraînement et de l'activité ludique à proprement parler. Les contacts pouvant être évités doivent l'être au maximum (pas de poignées de main ou de « high five », pas d'accolade, ...)

Pour les entraînements et autres activités ludiques, à partir du 23 octobre 2020 dès 23 :00, un nombre maximum de 10 personnes peut se réunir dans une salle en respectant les distances nécessaires.

### 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'activité sportive, pour se protéger soi-même et son entourage.

Du désinfectant est mis à disposition par les organisateurs d'événement pour l'ensemble des personnes présents dans une salle.

Le matériel, en particulier les ballons, le pupitre d'arbitre et les compteurs de points doivent régulièrement être désinfectés.

Les joueurs et arbitres se désinfectent régulièrement les mains.

#### **4. Port du masque obligatoire**

Le port du masque est obligatoire dans tous milieux clos pour tout le monde. En particulier les halls d'entrée, vestiaires et gradins pour spectateurs des salles de sports. A l'exception des personnes pratiquantes, qui eux peuvent disposer de leur masque pendant une rencontre. Toutefois il sera exigé durant une pause ou pour un déplacement hors terrain.

Le port du masque sera imposé pour :

- Les spectateurs, les accompagnants, entraîneurs, arbitres, bénévoles et joueurs en pause ou en déplacement hors terrain.

Sont exemptés :

- Les joueurs pratiquant l'activité sportive sur le terrain de jeu.

#### **5. Etablir des listes de présence**

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de faciliter le traçage des personnes, le club doit tenir des listes de présences pour tous les entraînements et compétitions.

La personne responsable d'un entraînement ou d'une compétition doit tenir une liste de présence et la transmettre au responsable Covid-19 du club.

- Pour les entraînements : joueurs, entraîneurs
- Pour les compétitions : joueurs, entraîneurs, arbitres, accompagnants, spectateurs, bénévoles

Un QR Code afin de relever les coordonnées de toute personne n'étant pas membre du club, est mis à disposition par ce dernier et va de la responsabilité du responsable d'entraînement ou d'autre activité ludique de faire scanner le QR Code, garantissant la traçabilité.

Ces listes doivent contenir les informations permettant de contacter rapidement les personnes en cas de besoin : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email.

Le club FT Riviera Tigers, dispose d'une liste de présence archivée sur l'application SportEasy ainsi qu'une liste Excel, moyenné à partir des coordonnées recueillies des scans du QR Code du club pour les nouveaux venant essayer le sport.

#### **6. Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements ou compétitions doit nommer un responsable Covid-19. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Matthieu Anex (079 785 27 88, anexmatt94@hotmail.com).

---

## **7. Compétitions**

A partir du jeudi 29.10.2020, le championnat 2020-2021 est officiellement suspendu jusqu'à nouvel ordre.

## **8. Prescriptions spécifiques**

Le présent concept de protection pour les entraînements et les compétitions est subordonné au concept de protection des exploitants d'installations sportives.

Les zones de restauration doivent prendre en compte le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration en vigueur au moment de la compétition.

Vevey, 23.10.20

Comité Club FT Riviera Tigers